

Les 8 boutons de la culotte se portent aux genoux.

Le drap blanc, vert et écarlate a une hauteur de 23, la demi-laine de 9 et la toile de 14.

La présence de grenades nous fait penser qu'il s'agit d'un habit de grenadier. Les couleurs sont identiques à celles données par Sergio Luraghi à la proposition de tenue pour la 1^{ère} demi-brigade de ligne.

Nous allons voir que même si le décret de juillet 1805 a bien maintenu le blanc comme couleur de fond, les couleurs distinctives ont été modifiées pour le 1^{er} de ligne.

2- Le décret du 6 juillet 1805

Le texte du décret

«Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie. Eugène, Vice-roi d'Italie, Archichancelier d'Etat de l'Empire Français, à tous ceux qui les présentes verront, salut. Nous, en vertu de l'autorité qui nous a été déléguée par le très Haut et très Auguste Empereur et Roi Napoléon Premier, notre Beau-père et gracieux Souverain, mandons et ordonnons : l'uniforme des troupes de ligne du Royaume d'Italie est réglé ainsi qu'il suit.

Infanterie de ligne

*1^{er} régiment : **habit blanc**, revers blancs, collet vert, parements blancs, pattes de parement écarlates, passepoil écarlate, boutons blancs avec numéro 1.*

*2^{ème} régiment : **habit blanc**, revers écarlates, collet et parements blancs, pattes de parement vertes, boutons blancs avec numéro 2.*

*3^{ème} régiment : **habit blanc**, revers verts, collet écarlate, parements verts, pattes de parement écarlates, passepoil écarlate, boutons blancs avec numéro 3.*

*4^{ème} régiment : **habit blanc**, revers blancs, collet écarlate, parements blancs, pattes de parement vertes, passepoil vert, boutons blancs avec numéro 4.*

*5^{ème} régiment : **habit blanc**, revers écarlates, collet vert, parements écarlates, pattes de parement **vertes**, passepoil vert, boutons blancs avec numéro 5.*

***Infanterie légère...
Dragons de la Reine...***

Le présent décret ne sera exécuté que progressivement et à mesure des remplacements... "

Tableau des couleurs

	Rgt1	Rgt2	Rgt3	Rgt4	Rgt5
Revers	Blanc	Ecarlate	Vert	Blanc	Ecarlate
Collet	Vert	Blanc	Ecarlate	Ecarlate	Vert
Parements	Blanc	Blanc	Vert	Blanc	Ecarlate
Pattes ¹⁴⁸	Ecarlate	Vert	Ecarlate	vert	Vert
Boutons	1	2	3	4	5
Passepoils	Ecarlate	-	Ecarlate	Vert	Ecarlate

Les habits des cinq régiments sont blancs. Les boutons (gros et petits) en métal blanc sont marqués du numéro du régiment.

Ce tableau doit être considéré par nos lecteurs comme l'outil de référence pour distinguer les régiments de ligne italiens entre eux. Cette indication a manqué aux auteurs classiques (dont Darbou et Boisselier) qui ont alors réalisé des tables pour reconnaître les régiments.

Nous remarquons que dès 1805, les textes officiels ont établi clairement une distinction précise entre les régiments de ligne italiens. Cette distinction sera reprise lors de la publication du Règlement de 1807 et confirmée par celui de 1812.

¹⁴⁸pattes de parement

Le décret ne concerne que les cinq régiments d'infanterie de ligne. La Légion Italienne (futur Régiment Auxiliaire) conserve donc bien à cette date sa tenue prescrite en 1803. Nous verrons que c'est seulement avec son intégration dans l'infanterie de ligne avec le numéro 6 qu'elle prend également la tenue blanche.

La représentation des tenues issues du décret du 6 juillet 1805 fait l'objet de l'infographie A19 de Frédéric Pouvesle à la fin de cet ouvrage.

Les textes suivants, dont le règlement de 1807, reprennent les distinctions du décret du 6 juillet 1805 mais sans les passepoils¹⁴⁹ (qui ne sont pas mentionnés dans le décret pour le 2^{ème} de ligne – est-ce un oubli ?) et la préférence de la couleur vert herbe à la couleur verte.

3- L'application du décret (1805-1806)

Les conditions d'application du décret

Le texte du décret indique clairement que le changement de tenue se ferait au fur et à mesure des remplacements de la tenue pour chaque corps d'infanterie concerné.

Dès le mois d'août 1805, une série de courriers échangés avec les régiments d'infanterie de ligne montre que les modèles de nouvelles tenues ont été adressés aux corps.

D'autres documents conservés à Milan reprennent le texte de ce décret en précisant que la doublure est blanche, mais sans mentionner de passepoil à l'habit.

Nous verrons en effet que les passepoils ont été officiellement abandonnés.

Dans la réalité, les changements de tenue ont dû s'effectuer surtout au cours de l'année 1806.

¹⁴⁹ Ils ne seront à nouveau introduits, du moins officiellement, qu'en 1811.